



DEMANDE DE BOURSE AU COLLEGE

publié le 11/10/2018

Attention plus que quelques jours pour faire la demande ...

Descriptif :

 [flyer_bourse_2018-2019](#) (PDF de 750.4 ko)

Les bourses de collège

Demande de bourse pour l'année 2018-2019

Pour les élèves scolarisés en collège public

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies.

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services du 3 septembre 2018 au 18 octobre 2018.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public

recupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives

connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par le collège. <https://teleservices.ac-poitiers.fr> 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.